



## Fédération Française de Gymnastique Comité Régional Île-de-France

1 allée Scheurer Kestner – 92150 Suresnes

Tél. : 01 72 67 40 00

Courriel : [contact@crif-ffgym.fr](mailto:contact@crif-ffgym.fr)

Site web : [www.crif-ffgym.com](http://www.crif-ffgym.com)

# Assemblée Générale Extraordinaire

# 2024

En Visio-conférence, le 29 mai 2024 à 20 heures

Procès-Verbal

## Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Le quorum de 30.257 licences représentées, calculé sur l'effectif de 60.513 licences rattachées au CRIFGym au 31 août 2023, étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire 2024 peut se tenir valablement et est déclarée ouverte.

Malika Mesrar, présidente du comité, adresse un mot de bienvenue à tous les participants connectés.

L'ordre du jour est rappelé :

- 1 Présentation de la version 2024 des statuts et règlement intérieur
- 2 Vote électronique des résolutions et proclamation des résultats

## Présentation de l'évolution des statuts et règlement intérieur

Pour permettre à terme au CIFF (Centre Île-de-France de Formation) de créer un CFA, une modification des statuts du CRIFGym est nécessaire.

Il est proposé de modifier l'article 1<sup>er</sup> de ces statuts par l'ajout d'un alinea 5 ainsi rédigé :

*Proposer et organiser des formations éligibles au dispositif de l'apprentissage et à tout autre dispositif de formation en alternance.*

## Vote des résolutions

### Première résolution

*Sur proposition du Comité directeur du CRIFGym et après avoir pris connaissance du projet de modifications des Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de les adopter ainsi modifiés.*

Pour	xx clubs	représentant xx.xxx licences
Contre	0	
Abstentions	0	

Les statuts sont adoptés à l'unanimité tel que proposés.

### Deuxième résolution

*Sur proposition du Comité directeur du CRIFGym et après avoir pris connaissance du projet de modification du Règlement Intérieur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'adopter ainsi modifié.*

Pour	xx clubs	représentant xx.xxx licences
Contre	0	
Abstentions	0	

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité tel que proposé.

### Troisième résolution

*Les articles concernant le processus électoral entrent en vigueur dès adoption de l'Assemblée Générale Extraordinaire.*

Toutes les autres modifications des statuts et du règlement intérieur adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire entreront en vigueur à compter du premier jour du prochain mandat.

Pour	xx clubs	représentant xx.xxx licences
Contre	0	
Abstentions	1 club	représentant xxx licences

L'échéancier de mise en application des textes est adopté à l'unanimité tel que proposés.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne mandat au Comité Directeur afin de procéder aux éventuelles modifications des statuts et du règlement intérieur qui seraient exigées par la Fédération Française de Gymnastique, ou destinées à corriger de simples erreurs rédactionnelles, dans la mesure où ces dernières ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la Fédération faits par elle. Le cas échéant, ces modifications seraient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lors de sa prochaine réunion.

Pour	xx clubs	représentant xx.xxx licences
Contre	0	
Abstentions	0	

Le Comité Directeur a mandat pour apporter aux deux textes toute modification exigée par la FFGym.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Pour	xx clubs	représentant xx.xxx licences
Contre	0	
Abstentions	0	

Les porteurs de copies ont tout pouvoir pour accomplir toute formalité administrative.

### Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire à 21 heures 45.

le secrétaire général



Denis Escaffré

la présidente



Malika Mesrar